

Réunion du Conseil Municipal
Lundi 30 juillet 2012 à 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19
Date de convocation : 24/07/2012

PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 30 juillet 2012

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour M. DUCASSE), MM. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE) , BATS, Mme BERBILLE, Mme ROLLIN, MM. CABANNES, DUPOUY, MARSAN, LASSUS (a procuration pour Mme ROCA), Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), M. DUCASSE (a donné procuration à Mme DEGOS), Melle POLESE, Mmes DUBUN, ROCA (a donné procuration à M. LASSUS), M. MOUCHEBOEUF, Mme LEFORT.

M. le Maire ouvre la séance et fait procéder à la désignation de la secrétaire de séance. Un scrutin a lieu, Caroline DAVERAT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 31 mai dernier est approuvé. M. le Maire donne la liste des procurations :

- Eric LAMOTHE Adjoint au Maire à Philippe DUBOS Adjoint au Maire
 - Vincent DUCASSE Conseiller municipal à Dominique DEGOS Adjointe au Maire
 - Isabelle ROCA Conseillère municipale à Patrice LASSUS Conseiller municipal
- (M. le Maire indique que Mme DUBUN avait donné procuration à Isabelle ROCA, mais en l'absence de cette dernière le mandat ne pourra être exercé).*

Jean-François BROQUERES, Maire aborde les questions à l'ordre du jour. Il convient de délibérer sur les propositions de la commission Education et différents dossiers, dont subvention exceptionnelle à la PST omnisport

Ordre du jour de la Séance E du Lundi 30 juillet 2012 :

Administration Générale / Finances :

Délibération n° 1 - Adhésion à l'association VILLES internet

Délibération n° 2 - Projet de règlement du Cimetière

Délibération n°3 - Marché des Producteurs du 7 août 2012

Education/Sports/Associations/culture :

Délibération n° 4 - Forfait Périscolaire

Délibération n° 5 - Forfait Restauration

Délibération n° 6 - Contrat éducatif local

Délibération n° 7 - Subvention exceptionnelle à la PST Omnisports – Centenaire

Urbanisme/Environnement/Travaux/Cadre de Vie :

Délibération n° 8 - participation lotissement MARTIAC

Délibération n° 9 - programme ONF 2013

Questions diverse :

Donation CELERIER (projet remis en séance)

Information/Communication aux Membres du Conseil Municipal :

- Tartas « Commune sport pour tous – Label 4 étoiles »
- Information sur les décisions municipales

Délibération n° 1 Adhésion à l'association VILLES internet par la Ville de TARTAS

Dans le cadre de la continuité du site internet de la commune, Dominique DEGOS adjointe au maire en charge de la communication, présente l'association «Villes internet» : créée le 6 mai 2002, a pour objet de coordonner le développement et l'animation d'un réseau des acteurs de l'internet citoyen (d'intérêt général et de service public), et tout particulièrement des élus et agents des collectivités qui animent le territoire public.

L'adhésion à l'association va permettre à la Ville de TARTAS d'avoir accès à différents services :

- l'espace mutualisation, d'échange d'expériences et d'information (plateforme www.villes-internet.net, le courrier de l'internet citoyen, le centre de ressources juridiques).
- Le label ville internet
- Le laboratoire de la Cité des services
- Des formations pour les élus
- Des groupes de travail thématiques
- L'accompagnement écoles internet
- Les rencontres régionales et séminaires villes internet
- L'espace d'accueil « l'escale villes internet »
- La vie de l'association

Le montant de la cotisation serait de 0,045 € par habitant; l'adhésion serait prise en charge par l'ALPI dès l'instant où la Ville de TARTAS donne un avis favorable à l'adhésion à « Villes internet ».

Dominique DEGOS indique que le bureau des adjoints en date du 23 juillet dernier a donné un avis favorable.

Après des précisions apportées à Stéphane BRUEY sur une question liée à la formation des élus, il est procédé à un vote à l'unanimité pour faire adhérer la commune à compter de 2012.

(Jérôme CABANNES, Philippe DUPOUY, et Viviane DEHEZ-BATISTA n'ont pas pris part au vote de la délibération numéro 1, ils sont arrivés pour la deuxième délibération)

Délibération n° 2 Projet de règlement du Cimetière de TARTAS

A la demande de M. le Maire, Xavier DE ZANET, adjoint au maire en charge des affaires générales présente le projet de règlement des cimetières de TARTAS.

« Dès 2011, la Ville de TARTAS s'est engagée dans une réhabilitation du cimetière de la commune situé Ville haute, dont l'entrée principale est route de la Fontaine.

Après la mise en place d'un service hebdomadaire d'entretien et de petits travaux par les services techniques municipaux, un levé topo a été effectué pour recenser l'ensemble des sépultures. Ce travail permettra notamment de mettre en place un suivi des concessions avec l'appui d'un logiciel fourni par les services de l'A. L. P. I., syndicat mixte auquel adhère notre commune.

Depuis quelques mois un groupe de travail a mis en forme un projet de règlement, qui permet aujourd'hui de disposer d'une lisibilité sur les sépultures, celles en état d'abandon, d'une numérotation des emplacements et des allées. On trouve aussi les mesures d'ordre et de surveillance, les conditions d'inhumations, les dispositions concernant les concessions, caveaux, exhumations, et diverses mesures. »

Xavier DE ZANET souligne le travail de Jacques DASSÉ garde champêtre, mais aussi de Viviane DEHEZ-BATISTA et Caroline DAVERAT et les remercie. Puis chaque conseiller ayant reçu un exemplaire du document, il répond à des questions posées par Jean MARSAN, et propose de procéder à quelques modifications.

Enfin, M. le MAIRE ayant apporté réponse à des questions de Cathy ULMANN sur des aspects réglementaires, Xavier DE ZANET indique que sur la fin septembre des permanences seront organisées en Mairie le Jeudi après-midi pour répondre à des questions des usagers et habitants, puis sera très certainement lancée à compter d'octobre prochain la procédure des « 3 » Toussaint.

En conclusion, Monsieur le Maire relève l'importance du travail qui a été réalisé en quelques mois, et remercie les élus et services qui se sont impliqués sur ce dossier autour de Xavier DE ZANET.

Le projet de règlement des cimetières est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3 Marché des Producteurs du 7 août 2012

M. le Maire donne la parole à Alain DEHEZ , adjoint au maire en charge des marchés afin de présenter le dossier du «Marché des Producteurs ».

«Le 7 août prochain, se tiendra sur les allées marines le Marché des Producteurs de Pays pour la 3^{ième} année consécutive. C'est un partenariat entre la Chambre d'Agriculture, l'Office du Tourisme et la Commune de TARTAS.

La chambre d'Agriculture s'occupe notamment des producteurs de pays, de l'accueil et du placement des exposants, de la coordination générale et des médias. L'Office du Tourisme du Pays TARUSATE tient un stand, coordonne la manifestation, diffuse les affiches et dépliants. La commune apporte son aide technique en matériels, chapiteaux, branchements et diverses manutentions.

Alain DEHEZ souligne en conclusion l'importance de cette manifestation qui s'inscrit dans la continuité des marchés de TARTAS. ».

M. le Maire précise que c'est l'intérêt de TARTAS de conserver ce marché, avec ce partenariat lié avec la Chambre d'Agriculture et l'Office du tourisme.

Avis favorable est donné à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 4 Forfait Périscolaire

Dominique DEGOS adjointe à l'Education propose dans le cadre de l'accueil périscolaire municipalisé depuis le 1^{er} janvier 2011, d'apporter des améliorations à la gestion.

Il s'agit de passer d'un tarif à la ½ heure, à une facturation au forfait par ½ journée (forfait matin, forfait soir). Ainsi les familles trouveront une simplification dans le mode de facturation et les animateurs dans le pointage quotidien de la fréquentation.

Il est proposé à compter de la rentrée de septembre 2012 :

- de créer un mode de facturation au forfait à la ½ journée
- d'approuver les tarifs comme suit :

pour le matin

selon le QF inférieur à 750 €, 0.40 €

selon le QF supérieur ou égal à 750 €, 0.50 €

pour le soir

selon le QF inférieur à 750 €, 0.90 €

selon le QF supérieur ou égal à 750 €, 1,00 €

Il est précisé que l'abattement pour les fratries est supprimé.

Dominique DEGOS précise que ces propositions ont reçu l'avis favorable de la commission Education du 14 juin dernier et du bureau des adjoints en date du 23 juillet.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de ces propositions qui s'inscrivent aussi dans la perspective de la semaine à 4,5 j dont on devra tenir compte.

Avis favorable est donné à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 5 Forfait Restauration

Sur proposition de la commission Education en date du 14 juin dernier, et avis favorable du bureau des adjoints du 23 juillet, Dominique DEGOS propose l'augmentation des tarifs de restauration.

Pour rappel les tarifs ne sont plus encadrés depuis 2006, toutefois un décret de 2009 est venu en préciser les conditions.

Dominique DEGOS, suivant les prix des repas facturés par le collège propose donc une augmentation de 5 centimes par repas.

Dominique BATS adjoint aux finances suggère alors de porter le quotient familial à 750 €, comme celui appliqué pour la facturation du périscolaire.

Aussi à compter de la rentrée de septembre 2012, pour le groupe scolaire Jules FERRY, les tarifs se décomposeront comme suit :

En maternelle régime permanent:

- QF > 750 € nouveau tarif proposé.....2.85 €
- QF < 750 € nouveau tarif proposé.....2.35 €

En maternelle régime occasionnel :

- QF > 750 € nouveau tarif proposé.....2.95 €
- QF < 750 € nouveau tarif proposé.....2.45 €

En élémentaire régime permanent:

- QF > 750 € nouveau tarif proposé.....2.95 €
- QF < 750 € nouveau tarif proposé.....2.45 €

En élémentaire régime occasionnel :

- QF > 750 € nouveau tarif proposé.....3.05 €
- QF < 750 € nouveau tarif proposé.....2.55 €

Tarifs exceptionnels : nouveau tarif proposé.....3.55 €

VOTE à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 6 Contrat éducatif local

Dominique DEGOS indique que par une précédente délibération, la commune s'est engagée dans le projet éducatif local. Cette démarche s'inscrit dans une démarche pour l'accompagnement de l'enfant de son plus jeune âge jusqu'à l'adolescence. Il convient aujourd'hui de valider l'avenant au contrat éducatif à compter de 2012/2013 et notamment sur quatre axes :

- Conseil municipal d'enfants et de jeunes, financement de projets
- Accompagnement à la parentalité, financement de projets
- Culture musicale et handicap aides à des projets
- Sport pour tous

Dominique DEGOS indique notamment qu'au titre d'une des actions, des nouvelles animations vont s'adresser à différents publics (élèves, pensionnaires de la maison de retraite, personnes participant à la lecture publique).

Ces différents projets ont reçu l'avis favorable de la commission Education du 14 juin dernier et du bureau des adjoints du 23 juillet.

Après une demande de précisions sur l'accompagnement à la parentalité formulée par Viviane DEHEZ-BATISTA, à laquelle Dominique DEGOS souligne le partenariat Commune et EJIL, il est procédé au vote à l'unanimité.

Information « Label Commune Sport pour tous »

A la demande de M. le MAIRE, Philippe DUBOS adjoint au maire en charge des associations et du sport, informe les membres présents que la Commune de TARTAS vient de se voir décerner le label « 4 étoiles Commune Sport pour tous », récompense qui sera remise le 9 novembre 2012 à Bordeaux, lors du salon du sport.

Ce label décerné à la commune, 4 étoiles sur 5 possibles, récompense à la fois la qualité des installations sportives de TARTAS, l'action en faveur des associations, l'implication du service des Sports ainsi que les différentes manifestations organisées tout au long de l'année. Il reste toutefois un effort à faire en matière de formation des animateurs.

Monsieur le Maire et l'ensemble des membres présents se félicitent de cette reconnaissance pour la commune de TARTAS, et remercie du travail accompli le service EASA, la commission des sports et Philippe DUBOS.

Délibération n° 7 Subvention exceptionnelle à la PST omnisports - Centenaire

Philippe DUBOS, adjoint au sport et aux associations, informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle de la PST omnisports, dans le cadre du Centenaire.

Philippe DUBOS donne le détail du déroulement des manifestations de la journée du 4 août, qui verra outre la pose d'une plaque pour le centenaire, l'organisation d'une rencontre de rugby entre le Stade montois et l'Union Sportive

Dacquoise, suivie d'un repas avec des animations à la salle polyvalente.

De plus, une exposition permanente se tiendra pendant deux mois dans la salle sous les tribunes avec des photos et documents sur les cent ans de la PST.

Un ouvrage est édité avec des anecdotes, la participation de Jean SOURIGUES, Christian LACROUTS. Outre des moments sportifs, cet ouvrage consacre des pages à l'histoire et à la mémoire de TARTAS.

Le 22 septembre, doivent se tenir des plateaux sportifs et l'inauguration d'une stèle.

Au-delà des différentes animations proposées pour ce centenaire, Philippe DUBOS précise que le bureau de l'Omnisports a validé le projet, avec le soutien de toutes les sections de la PST.

Monsieur le Maire intervient pour dire l'implication de nombreux bénévoles de différentes sections, et précise que la section rugby a fonctionné en permanence pendant 100 ans.

C'est un budget d'un peu plus de 66 000 € de dépenses, pour lesquelles la PST Omnisports sollicite une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Philippe DUBOS conclut en indiquant que la commission des sports en date du 16 juillet, et le bureau des adjoints du 23 juillet ont émis un avis favorable pour le versement d'une subvention de 8 000 €, et 2 000 € supplémentaire selon le bilan financier.

Monsieur Jérôme CABANNES, puis Philippe DUPOUY interviennent alors pour demander ce que demandent les clubs de Mont-de-Marsan et DAX pour leur participation au centenaire. En réponse Philippe DUBOS indique que les grands clubs, comme cela se fait sur d'autres villes ou rencontres d'avant saison, se font rembourser les frais et notamment ont demandé une soixantaine de repas chacun. Cathy ULMANN demande ce qu'il en sera de la vente des livres, et Viviane DEHEZ-BATISTA pour sa part s'interroge sur un reversement d'une partie de la subvention si les résultats sont bons.

Patrice LASSUS intervient alors, content que le « Rugby arrive à 100 ans », mais se dit surpris du montant demandé par la PST Omnisports.

Le Maire précise que la manifestation et le projet ont été validés par le bureau de l'Omnisports, ainsi que la somme sollicitée. De plus, ce centenaire est marqué par le bénévolat de nombre de membres de plusieurs sections, avec des acteurs de la vie locale et du Pays TARUSATE.

Dominique BATS demande par rapport à 66 000 €, sur quel montant de subvention est bâti le budget ? Et si le déficit est supérieur à 2 000 €, que se passera-t-il ?

En réponse Philippe DUBOS et M. le Maire précisent que la subvention proposée est de 8 000 €, et selon le bilan financier, une subvention complémentaire de 2 000 € pour solde de tout compte.

Dominique BATS reprend la parole, et remarque que le Conseil municipal est saisi tardivement de ce dossier. « On vote aujourd'hui pour une cérémonie qui se passe en fin de semaine ».

Philippe DUBOS rappelle qu'une commission des sports et associations s'est réunie le 16 juillet dernier et a émis un avis favorable, et que le bureau des adjoints du 23 juillet a aussi donné avis favorable.

M. le Maire clôt les débats et passe au vote :

Contre : (3) P. LASSUS, I. ROCA (procuration à P. LASSUS), et C. ULMANN

Abstentions : V. DEHEZ-BATISTA.

N'a pas pris part au vote : E. LAMOTHE

Pour : (14) les autres membres présents (dont procuration V. DUCASSE)

Délibération n° 8 participation lotissement MARTIAC

Jean-François BROQUÈRES, Maire, prend la parole et présente à l'assemblée le dossier de participation de la commune pour un montant de 17 880,79 € à verser à ERDF, pour le projet de lotissement de MARTIAC.

Le projet de lotissement privé comprend 10 lots, et il convient aujourd'hui que la commune d'une part, et le lotisseur d'autre part règlent la participation financière pour les travaux d'extension du réseau desservant ce quartier.

Le montant initial de la participation qui était de 34 658.13 € pour la commune, a été réduit avec des solutions techniques, et un travail entre les services techniques municipaux et le Lotisseur. Ce dernier s'acquittera aussi de sa part. Pour mémoire, la taxe d'aménagement créée par notre assemblée va permettre de couvrir cette dépense pour la commune.

Le Maire propose donc de se prononcer favorablement sur ce devis définitif.

Philippe DUPOUY intervient pour demander que le détail des dossiers soit joint aux projets de délibérations. En réponse, Monsieur le Maire rappelle et précise qu'il ne faut pas hésiter à venir consulter les services en Mairie, notamment Monsieur DEYRIS, et que l'on dispose du délai suffisant entre l'envoi du dossier au conseil et la tenue de la séance.

A l'unanimité, le projet est adopté.

Délibération n° 9 programme ONF 2013

Alain DEHEZ, adjoint en charge des bois et forêts prend la parole pour présenter le programme 2013 de l'ONF, dans le cadre du plan de gestion 2005/2019. Il s'agit d'une série de parcelles, essentiellement petites, situées à proximité de la déchetterie, à proximité du stade, à Peillic, en bordure de la 2 x 2 voies en face d'Harlan. L'essentiel du programme est un report de 2012.

A l'unanimité, le projet est adopté.

Monsieur le Maire intervient alors pour indiquer que la commune vient d'être destinataire d'une somme de 39 000 €, suite à des opérations menées par les services de l'ONF sur les deux dernières années. Une grande partie de la recette provient de la tempête Klaus.

De plus, la commune vient aussi de recevoir une autre bonne nouvelle, l'attribution de la subvention de 20 000 € de réserve parlementaire pour le programme CLSH.

Délibération n° 10 Donation « CELERIER »

M. le Maire prend la parole et rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait informé l'assemblée de la volonté de Madame CELERIER Raymonde de faire du Maire en tant que représentant de la commune légataire à titre universel, ainsi que l'association «œuvre des orphelins des douanes ». Par un récent courrier, le notaire vient d'informer la commune d'une donation d'un montant de 64 810,32 € (montant exonéré, en tant que collectivité publique).

Ce montant vient notamment de la vente d'une maison sise ville haute.

Le mobilier du défunt après inventaire est donné au relais paroissial selon les volontés du défunt.

A la question de Dominique BATS, monsieur le Maire indique qu'il n'est pas demandé de clauses particulières à la commune.

Avis favorable est donné pour accepter cette donation, et M. le Maire est autorisé à signer tous documents et actes de la succession, y compris l'inventaire du mobilier se trouvant à la maison de retraite pour le legs au Relais Paroissial de TARTAS.

Information/Communication aux Membres du Conseil Municipal :

Décisions municipales :

M. le maire donne communication des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal, ce en application du C. G. C. T, et selon les pouvoirs qui lui ont été délégués, à savoir :

- attribution à l'entreprise des travaux pour l'aménagement de l'Avenue de la Chalosse
- attribution à l'entreprise des travaux pour les travaux de sécurité Rue des Charpentiers

M. le maire précise que les décisions concernant le choix des fournisseurs pour le mobilier sont en instance, et vont être finalisées prochainement.

Garde Champêtre :

M. le maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, il a chargé Xavier DE ZANET et Alain DEHEZ, adjoints au maire, de travailler et collecter les informations pour la fiche de poste dans le cadre du remplacement de Jacques DASSÉ.

Jacques DASSÉ vient d'informer M. le MAIRE de sa demande de départ à la retraite pour le 1^{er} novembre.

A la remarque de Dominique BATS qui regrette le manque d'anticipation de l'établissement de la fiche de poste, M. le MAIRE rappelle que ce travail a été confié à messieurs DE ZANET et DEHEZ, que tous les élus peuvent faire connaître leurs suggestions, y compris le principe d'une réunion éventuelle avec l'intéressé. De plus, M. le Maire souligne qu'en prévision du départ, des employés ont été assermentés aussi bien pour les marchés, que pour le cimetière, mais aussi les missions d'ASVP (agent de sécurité de la voie publique).

Alain DEHEZ, intervient en réponse à Philippe DUPOUY, pour rappeler qu'avant le recrutement de l'actuel garde champêtre, la commune était restée un an sans pourvoir le poste.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20 h 20.